un produit

CCI MÉTROPOLITAINE BRETAGNE OUEST
Quimper

CONDITIONS D'ACCEPTATION DES CHÈQUES KDO'PASS

À CONSERVER !

AVANT D'ACCEPTER UN CHÈQUE KDO'PASS,
VOUS VOUS ENGAGEZ À EFFECTUER LES **CONTRÔLES SUIVANTS** :

COMMERCES DE CENTRE-VILLE

GRANDES SURFACES & GALERIES MARCHANDES

CONTRÔLES

1. Le chèque Kdo'Pass est composé de **2 parties** munies d'un même code barre :
   - Le **talon détachable** à conserver par le commerçant
   - Le **chèque** à retourner à la CCI pour remboursement
2. Le chèque comporte une **pastille rose sécuritaire** imprimée avec une encre thermosensible
3. La **date de validité** ne doit pas être dépassée (tolérance de **6 mois de dépassement**, au-delà nous consulter)
4. Le **texte au dos** du chèque est imprimé en orange fluo (anti-copie, anti-numérisation)

REMBOURSEMENTS

- **Détachez les talons** des chèques et conservez-les
- **Apposez votre cachet** commercial au dos des chèques
- **Renvoyez vos chèques** à la CCI de Quimper Cornouaille - KDO'PASS
  145 avenue de Keradennec - CS 76029 - 29330 QUIMPER CEDEX avant le dernier jour du mois
  Tous les chèques arrivés avant le dernier jour du mois sont **remboursés pour le 15 du mois suivant** par virement bancaire (RIB à fournir).

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion (FG) dépendent de la surface de vente de votre commerce :
Inférieure à 300m² = 3% de FG
Supérieure à 300 m² = 5% de FG

+ D'INFOS : www.kdopass.bzh ou 06 07 89 51 31

Kdo'Pass
Le chèque-cadeau 100% local !

COMMENT LES KDO'PASS SONT-ILS MIS EN CIRCULATION ?

un produit
CCI MÉTROPOLITAINE BRETAGNE OUEST
Quimper

Pour vous, **l'équipe commerciale Kdo'Pass démarche la Cornouaille** et propose aux :

- **PME ET TPE**
- **CE, COS & COLLECTIVITÉS**
- **PARTICULIERS**

+ La CCI engage une campagne de **communication grand public** de novembre à décembre

... de profiter des **avantages du chèque cadeau KDO'PASS !**

OFFRIR KDO'PASS À UN SALARIÉ PRÉSENTE UN AVANTAGE FISCAL POUR L'ENTREPRISE ET LE SALARIÉ :

POUR LE SALARIÉ

Déclaration de 0€ dans les revenus
(chèque cadeau = avantage en nature)

POUR L'ENTREPRISE

Versement de 0€ de charges sociales pour un montant maximum offert de 166€ / salarié / évènement*

** Réglementation URSSAF **2018** : Mariage, naissance, départ en retraite, Noël, etc... font partie des 11 évènements profitant de cet avantage.*

POUR LES COMMANDES

ENTREPRISES OU PARTICULIERS

Contactez notre attaché(e) commercial(e) au :

06 07 89 51 31

COMMENT RETROUVER LES BOUTIQUES PARTENAIRES ET LEURS BONS PLANS ?

TÉLÉCHARGEZ l'application mobile KDO'PASS

ET RETROUVEZ :

- Tous les commerçants partenaires à découvrir de façon ludique
- Les itinéraires pour se rendre en magasin
- Les bons plans des commerces adhérents

+ D'INFOS : www.kdopass.bzh ou 06 07 89 51 31